

# Transports :

## adapter l'aménagement du territoire, se déplacer autrement

Les déplacements automobiles sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre. À tel point qu'il « suffirait » que 7 000 personnes adoptent de nouvelles habitudes de déplacement dans l'agglomération (moins de voiture, plus de covoiturage, plus de vélo, de marche et de transport en commun) pour atteindre l'objectif de 40% de rejets de gaz à effet de serre en moins à l'horizon 2030.



Photos © Fred Le Lan

Pour encourager les habitants à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture individuelle, l'Agglo travaille sur plusieurs axes :

### Mieux articuler urbanisme et déplacements

développer l'habitat à proximité des commerces, des activités et le long des principaux axes de transports collectifs afin de limiter les besoins d'utilisation de la voiture ; penser le développement urbain en cohérence avec les réseaux de bus et cyclables.

### Optimiser les transports publics

rendre plus attractif le réseau de bus, réaliser des aménagements en faveur des transports en commun pour les rendre plus lisibles, plus rapides, plus accessibles...

### Encourager un autre usage de la voiture individuelle par des services et mesures incitatives

covoiturage, autopartage  
Yélobus, véhicules électriques ou hybrides, stationnement...

### Partager la ville

encourager la marche à pied et le vélo par le développement, la sécurisation et la continuité des aménagements dédiés ; aménager la voirie pour permettre le partage de l'espace entre tous les modes de transports et garantir l'accessibilité de l'espace public pour tous les usagers...

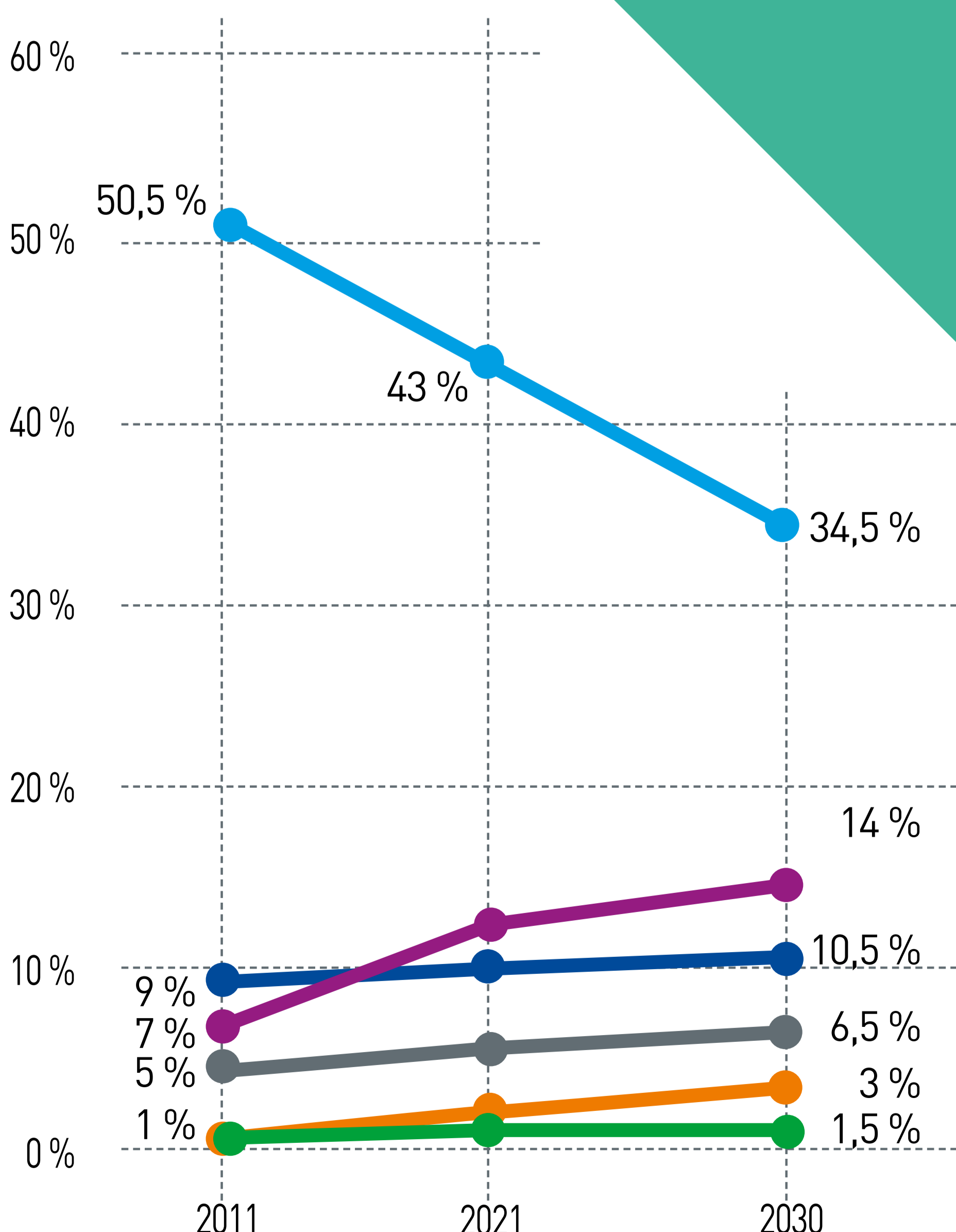
### Conforter l'agglomération rochelaise comme laboratoire chef de file en matière de mobilité.

### Adapter l'organisation des déplacements au tourisme et aux grands événements.

### Améliorer l'intermodalité

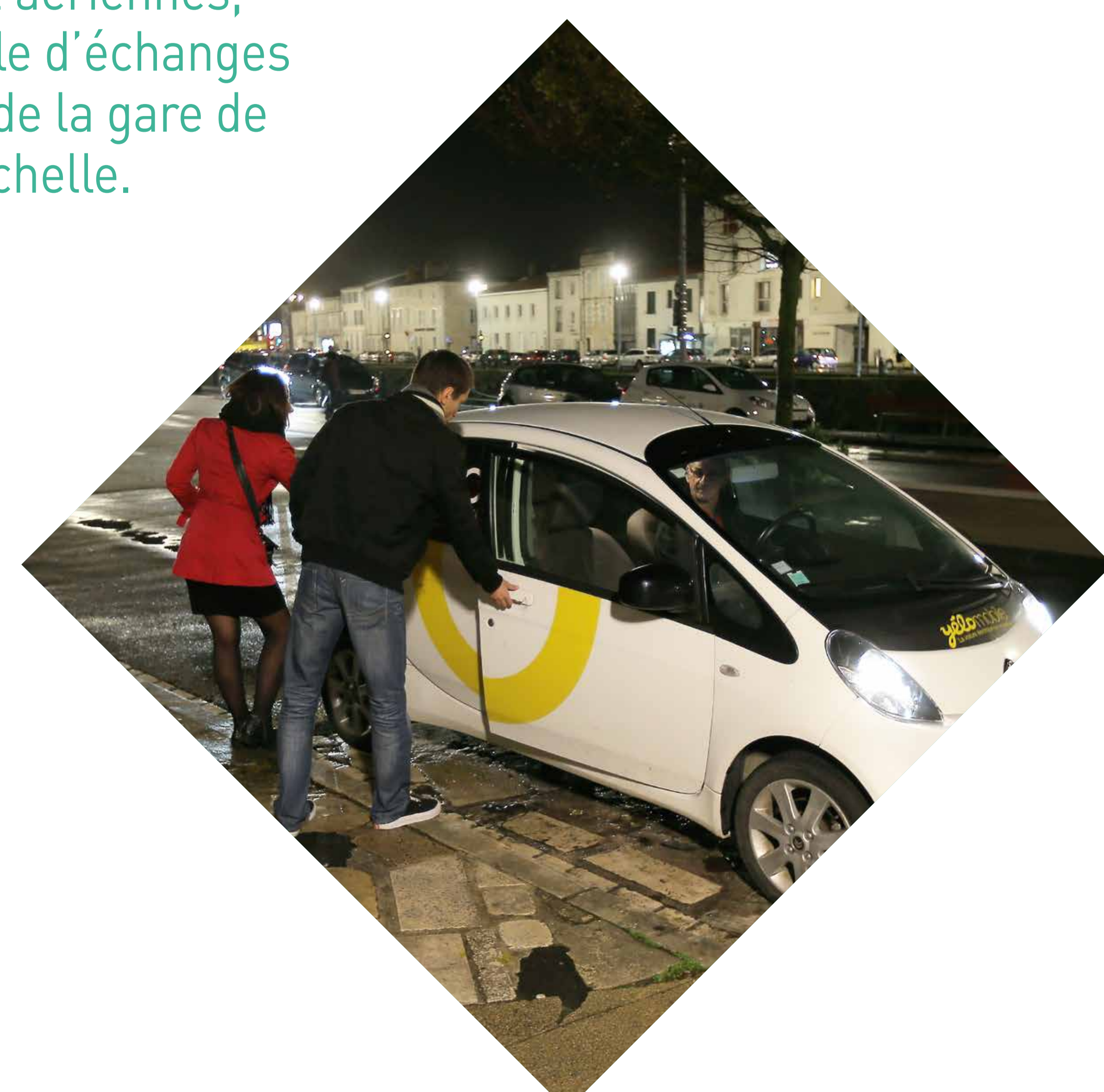
optimiser l'offre ferroviaire, renforcer les connexions routières et aériennes, réaliser le Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Rochelle.

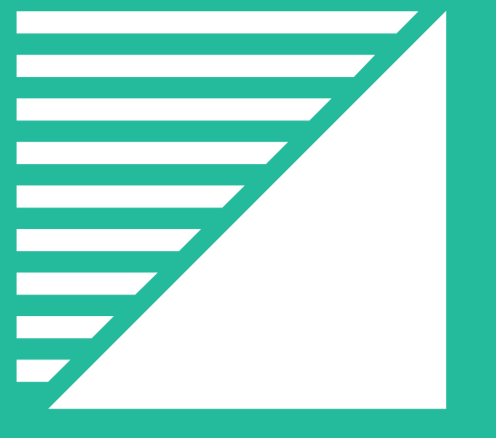
### Objectifs d'évolution des parts modales



Objectifs d'évolution de la part de chaque mode de transport permettant de réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre sur l'Agglomération rochelaise

- Voiture conducteur
- Voiture passager
- Transports Collectifs
- Vélo
- Deux-roues motorisés
- Autre mode





# Environnement :

## favoriser la biodiversité, protéger les ressources

**Pour enrayer le déclin de la biodiversité, il est indispensable de préserver et de restaurer les réservoirs et les corridors écologiques, terrestres et aquatiques. Ce que l'on appelle la « trame verte et bleue ».**

### Préserver **les espaces agricoles et naturels**

Tous les dix ans, en France, l'équivalent d'un département de terres agricoles et naturelles est urbanisé. Cette artificialisation des sols favorise l'érosion et les inondations, perturbe les écosystèmes, affecte la qualité des paysages et c'est autant de surfaces en moins pour produire.

→ ***Il est donc nécessaire d'adopter des règles permettant de construire une ville moins consommatrice d'espaces naturels et agricoles.***

### Garantir et reconstituer **les continuités écologiques**

Les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité de l'Agglo ont été identifiés et cartographiés afin d'être mieux pris en compte dans les aménagements. En créant, par exemple, des « passages à faune » (destinés au passage des animaux à travers une route, une voie ferrée, un barrage...), en délimitant des espaces non constructibles, en remettant de la nature en ville, en laissant des zones non éclairées la nuit...

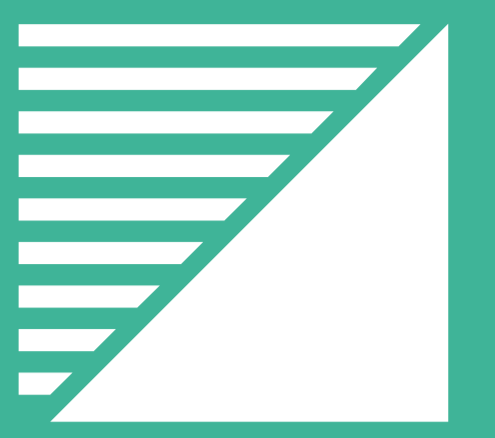
© Eric Énon

Photos © Fred Le Lan

### Protéger **la ressource en eau**

Les règles édictées dans le PLUi devront permettre de :

- Préserver les « zones humides » (marais, terrains inondés ou gorgés d'eau) qui se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle.
- Tenir compte de l'évolution du climat et de la fragilité du littoral :
  - l'Agglo doit anticiper et s'organiser dans la perspective d'une élévation du niveau des mers de plus de 60 cm d'ici 100 ans. Comment ? En adoptant des règles permettant de réduire la vulnérabilité de sa façade littorale et en anticipant les aménagements à l'intérieur des terres en cas de « repli » des populations ;
  - elle doit prendre en considération les phénomènes d'érosion et de submersion dans les futurs projets d'aménagement ;
  - elle doit protéger les espaces littoraux de la pression démographique et touristique.
- Intégrer la place de l'eau dans les opérations d'aménagement, en limitant l'artificialisation des sols, en renforçant la protection des captages et en changeant les pratiques à l'origine des pollutions des sols pour retrouver une eau naturellement de qualité...



# Paysage, nature, histoire : faire de notre patrimoine une force

**Les paysages et le patrimoine de l'agglomération font son identité, sa richesse. Ils participent à sa qualité de vie, à son image et à son attractivité. Leur préservation et leur valorisation, dans le cadre de l'évolution du territoire, font partie des enjeux forts du PLUi.**

## Protéger nos paysages et notre patrimoine

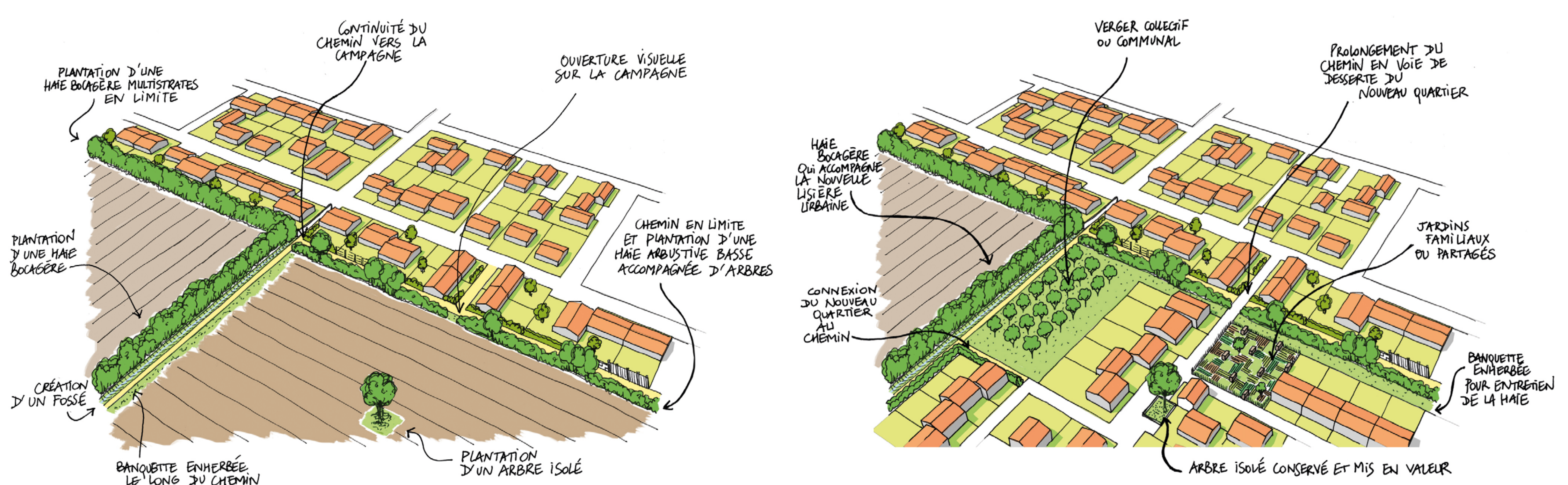
- les différentes entités paysagères constituant notre identité, les vues, les plaines agricoles, les visions entre mer et arrière-pays...
- les paysages agricoles, les espaces naturels remarquables ou emblématiques comme les zones humides, les cours d'eau ou l'estran ;
- le patrimoine architectural ;
- l'identité des villes, villages et bourgs.

## Valoriser nos paysages et notre patrimoine

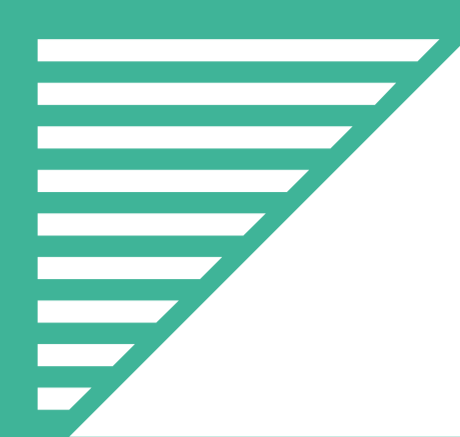
- mettre en scène le réseau hydrographique et créer des axes de découverte des paysages ;
- reconquérir les marais et les zones conchylicoles ;
- valoriser le végétal et la nature en ville, mieux intégrer la nature dans les projets urbains ;
- requalifier les entrées de ville ;
- travailler les transitions entre la campagne et la ville, les franges des zones commerciales, des parcs d'activités et des lotissements.

***Dans cette double optique, le PLUi proposera de nouveaux outils tels qu'un guide de recommandations architecturales pour mieux accompagner les porteurs de projets.***

### Un exemple : aménager une lisière urbaine



Les franges et les bourgs ont beaucoup évolué en vingt ans avec le développement des lotissements comme de l'agriculture intensive. Requalifier et renouveler les lisières urbaines par la plantation de haies, d'arbres isolés, de chemins ruraux, la création de vergers et jardins potagers permettra d'améliorer le cadre de vie.



# Logement : plus, plus près, plus accessible financièrement

Comment conforter l'attractivité du territoire en accueillant plus d'habitants ? Comment produire du logement moins cher pour loger des familles et des jeunes actifs ? Comment développer l'offre de logements au plus près des secteurs où se trouvent les emplois, services, équipements et transports publics ? Le PLUi traduira en règles d'urbanisme les objectifs de production de logements établis par le Programme Local de l'Habitat.

## Accueillir plus d'habitants

La taille moyenne des ménages est passée de 3,2 personnes en moyenne il y a 50 ans, à 2 personnes en moyenne aujourd'hui.

→ *Pour répondre à cette croissance exponentielle des besoins, il faut doubler les possibilités d'accueil des habitants en produisant plus de logements.*

**3/4**

des ménages  
du territoire sont composés  
d'une ou deux personnes.



## Des logements **plus « abordables »**

L'Agglo attire de nouveaux habitants mais peine à retenir au cœur de son territoire les 25-55 ans faute de biens immobiliers adaptés à leur budget. Or, ces habitants sont indispensables à son dynamisme et au maintien de ses équilibres (sociaux, générationnels...).

→ *L'Agglo doit favoriser la mise sur le marché de logements accessibles à différents budgets.*

## Des logements **plus proches**

Les distances croissantes entre les lieux d'habitation et les centres d'activités (économiques, sociales, culturelles) entraînent des problèmes de déplacements, de pollution automobile, la disparition de services et commerces, des fermetures de classe et des coûts de fonctionnement qui pèsent sur les finances locales... Cet « étalement urbain » dégrade aussi la qualité des paysages.

→ *Une ville plus « compacte » est à inventer en construisant là où il reste de la place (friches, dents creuses, division de parcelles...) en remettant sur le marché les logements vacants et en facilitant une mobilité.*

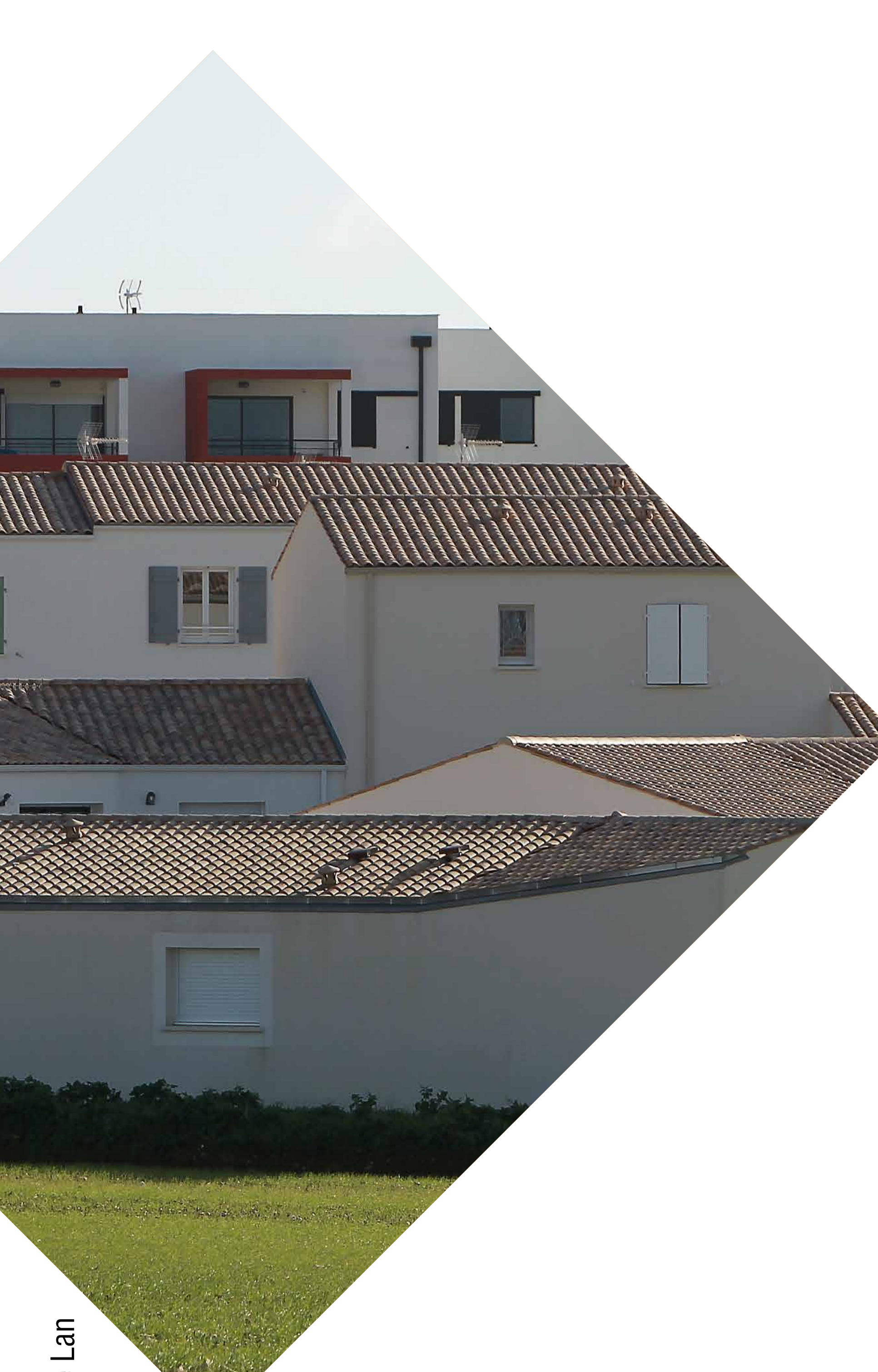
L'ambition du PLUi est de mettre en place les conditions pour recentrer l'accueil des familles et des actifs au cœur de l'agglomération et pour créer...

**180 000 €**

c'est le budget moyen d'un premier achat immobilier.

**1800**

**logements par an**



# Économie :

## attirer plus d'entreprises pour créer plus d'emplois

**Pour maintenir les emplois existants sur son territoire et en créer de nouveaux, l'Agglo doit faciliter et organiser le développement des activités économiques et des commerces de manière cohérente et équilibrée.**

Comment proposer une offre diversifiée de terrains pour assurer le développement des entreprises et en attirer de nouvelles, tout en limitant l'étalement urbain ? Comment organiser les différents pôles commerciaux sur le territoire ? Quelle articulation avec l'offre économique et commerciale des territoires voisins ? Quelle stratégie commerciale d'Agglomération ?...

**C'est à ces questions que devra répondre le PLUi.**

D'ici 2020, le territoire de l'agglomération sera entièrement couvert par la fibre optique

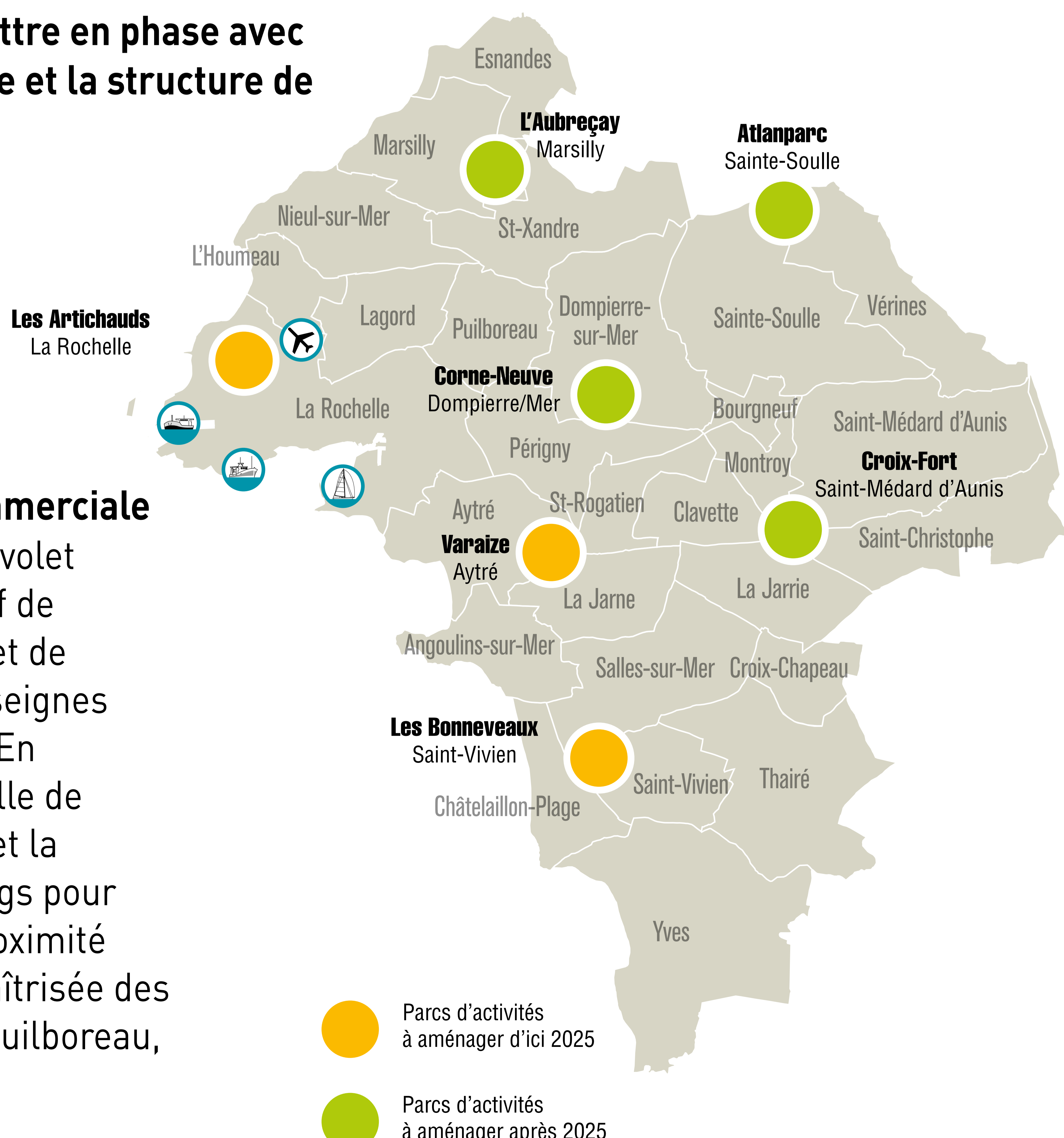
Le PLUi devra aussi servir à pérenniser et accompagner l'évolution de l'activité agricole, à dynamiser la filière conchylicole et à développer le tourisme qui deviendra une compétence de la Communauté d'Agglomération en 2017.

Pour attirer les entreprises, principales sources d'emplois, l'Agglo doit être en capacité de leur proposer des terrains ou des bâtiments répondant à leurs besoins, en fonction de leur taille et de leur stade de développement.

**Les futures règles édictées dans le PLUi sont un moyen de créer, d'étendre, d'améliorer les parcs d'activités existants, ou de redéfinir leur positionnement pour les mettre en phase avec les évolutions de la demande et la structure de notre réseau de voirie.**

**L'organisation de l'offre commerciale sur le territoire** est un autre volet du futur PLUi, avec un objectif de complémentarité, de qualité et de répartition pertinente des enseignes et magasins sur le territoire. En jeu : l'attractivité du centre-ville de La Rochelle, la revitalisation et la densification des centre-bourgs pour proposer un commerce de proximité attractif et une croissance maîtrisée des zones les plus importantes (Puilboreau, Angoulins-sur-Mer, Lagord).

**180 ha** de parcs ostréicoles et **116** établissements  
**252** exploitations agricoles  
**80 ha** de parcs d'activités supplémentaires d'ici 2025  
**38 ha** disponibles en 2016 dans les zones d'activités



● Parcs d'activités à aménager d'ici 2025  
● Parcs d'activités à aménager après 2025

# Un PLUi pour tous



## Informez-vous... et participez !

Différents moyens vous permettent de contribuer à l'élaboration du PLUi, notamment :

**Une lettre du PLUi**, disponible en version papier notamment dans les mairies ou en version numérique sur le site web de l'Agglo.



**Un registre de concertation** pour recueillir vos remarques écrites, disponible dans les mairies et mairies annexes des 28 communes ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération (6 rue Saint-Michel à La Rochelle et 16 rue de Vaucanson à Périgny).

**Des expositions** organisées aux grandes étapes d'avancement du projet.



**Des réunions d'échanges et de concertation.**



Vous pouvez aussi adresser vos observations par courrier à :

**Communauté d'Agglomération de La Rochelle,**  
Service Etudes urbaines,  
6 rue Saint-Michel,  
CS 41287 - 17086 La Rochelle cedex 2.

Plus d'infos sur :

[www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr)